

**PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2015 à 19h30**

Etaients présents : Bernard BEAUDET – Jean-Luc CHAPLOT – Eric CHARLE – François GUIZOUARN
Dominique PIQUOIS – Fabrice SERRE – Hélène LECCIA-BOGAERT – Isabelle RIOU – Bernard
SAVOURAT – F. SCHLUNEGGER – Jean-Claude POTAGE

Absents : C. SAVOURAT donne pouvoir à Bernard BEAUDET – E. FAUCONNET – L. MASSON –
G. CELSI

Secrétaire de séance : Eric CHARLE

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente.
Le Conseil à l'unanimité, adopte le procès-verbal.

I – VOTE des comptes de gestion 2014, des comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du receveur soit :**

- * Le Compte de gestion de l'Eau
- * Le Compte de gestion de l'Assainissement
- * Le Compte de gestion de la Commune

Les comptes administratifs sont présentés à l'assemblée par M. Jean-Luc CHAPLOT, 1^{er} Adjoint au Maire, hors de la présence de M. le Maire. Le compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part, (d'après l'article L 2121-14 du CGCT).

➤ **Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats et les comptes administratifs 2014 suivants :**

- * du budget de l'eau : Excédent antérieur reporté en exploitation : 116 441.13 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0.00 €
Excédent antérieur reporté en investissement : 11 470.31 €

- * du budget d'assainissement : Excédent antérieur reporté en exploitation : 34 413.58 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0.00 €
Excédent antérieur reporté en investissement : 128 243.81 €

- * du budget Commune : Excédent antérieur reporté en exploitation : 480 406.88 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 41 534.91 €
Excédent antérieur reporté en investissement : 168 284.09 €

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU :**

Dépenses d'Exploitation	35 192.52 €
Recettes d'Exploitation	151 633.65 €
Dépenses d'Investissement	33 926.98 €
Recettes d'Investissement	45 397.29 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'EAU :**

Le Maire présente le budget primitif de l'eau équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à	181 275.00 €
D'Investissement à	220 833.00 €

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Dépenses d'Exploitation	73 700.92 €
Recettes d'Exploitation	108 114.50 €
Dépenses d'Investissement	26 542.09 €
Recettes d'Investissement	154 785.90 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT :**

Le Maire présente le budget primitif de l'Assainissement équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à	108 608.00 €
D'Investissement à	169 087.00 €

➤ **PRIX DE L'EAU & ASSAINISSEMENT 2015 :**

Consommation eau	1.20 € /M3
Redevance Pollution	0,38 € /M3
Redevance Prélèvement	0,078 € /M3
Redevance Assainissement	1.15 € /M3
Redevance pour modernisation du réseau de collecte	<u>0.30 € /M3</u>
Soit un total de :	3.11 € /M3

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE :**

Dépenses de fonctionnement	712 697.18 €
Recettes de fonctionnement	1 234 638.97 €
Dépenses d'Investissement	484 589.07 €
Recettes d'Investissement	652 873.16 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE :**

Le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

De fonctionnement à	1 253 069.00 €
D'Investissement à	894 865.00 €

Pour information : Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Social) se sont réunis ce même jour à 10h00, Secrétaire de séance (Emmanuelle FAUCONNET), pour voter le compte de gestion, l'affectation du résultat et le compte administratif 2014 ; le budget primitif 2015 :

➤ **Compte de gestion du Receveur, approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Administration.**

➤ **Hors de la présence de M. BEAUDET, Madame Dominique Piquois, membre du CCAS a présenté au Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2014 et le compte administratif 2014, approuvés à l'unanimité des membres présents :**

- Affectation du résultat du CCAS :
*Excédent antérieur reporté en exploitation : 1 289.05 €
- Compte administratif du CCAS :
* Dépenses d'Exploitation 6 860.95 €
* Recettes d'Exploitation 8 150.00 €

➤ **Budget primitif 2015 approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil d'Administration.**

- BP 2015 du CCAS :
* Dépenses d'Exploitation 7 144.00 €
* Recettes d'Exploitation 7 144.00 €

II - TAUX DES TAXES FISCALES LOCALES 2015 :

Aucune augmentation cette année :

Taxe d'Habitation	:	12.11 %
Taxe sur le Foncier Bâti	:	11,67 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	28.85 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :		18.33 %

L'ensemble des taxes est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

III- ORDURES MENAGERES

Vu le détail des frais de gestion et le ramassage des ordures ménagères transmis par le SIRMOTOM de MONTEREAU-FAULT-YONNE, la participation de la Commune, au titre de l'exercice budgétaire 2015 est d'un montant de 117 236.25 euros. Cette somme sera répartie au prorata du nombre d'occupants. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

IV – AUTRES DELIBERATIONS

- *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des délibérations suivantes :*
 1. Subventions allouées aux associations et au CCAS :
 - a) Associations : 17 550.00 € et
 - b) CCAS : 5 854.95 €soit un montant global de : 23 404.95 €.
 2. Redevance ERDF gérée par le SDESM pour l'occupation du domaine public : Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de fixer le montant de la redevance au taux maximum, dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R. 2333-105 du code général des collectivités territoriales.
 3. Convention financière des travaux d'enfouissement des réseaux secs « rue Neuve », annule et remplace la précédente. Le montant des travaux est estimé à d'après la convention financière du SDESM :

- Basse tension : 123 994.00 € HT soit une participation communale de : 29 758.56 € TTC ;
- Eclairage public : 93 859.00 € TTC
- Réseau communication électronique : 61 582.00 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil accepte la convention du SDESM et autorise le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants.

4. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 5 ans la subvention d'équipement versée au SDESM/2014, en section d'investissement d'un montant de 18 916.92 €.
5. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 5 ans la subvention d'équipement versée au budget de l'eau/2015, en section d'investissement d'un montant de 34 394.00 €.
6. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 1 an les frais d'étude ERDF de la route de Montereau, sans réalisation de travaux ; étude réalisée en 2013 pour un montant de 1 028.30 € TTC. Les frais d'étude entièrement amortis seront sortis du bilan.
7. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'entretien du curage du réseau d'assainissement collectif avec la Sté SNAVEB – VEOLIA de Provins pour une durée de trois ans.
8. Adhésion de la Commune de Pommeuse au SDESM : Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette adhésion.
9. Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts : Vu le décret n°2006-1657 du 21/12/2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ; le Conseil, après délibération décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le PAVE et autorise le Maire à la mise en œuvre de ce plan et à l'application des dispositions législatives et réglementaires en la matière.
10. Avenant de transfert de marché de maîtrise d'œuvre : dans le cadre de la mission de Maîtrise d'œuvre du contrat rural pour les travaux d'extension de la cantine ; le marché accepté le 27/03/2013 sera transféré à l'Architecte Patrice SALES en raison du décès du Maître d'œuvre initial (M. GOLBERY). Incidence financière de l'avenant : re-formalisation du PC, relevé complémentaire et levée topographique : 5 000.00 €.
Le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant de transfert du marché de Maîtrise d'œuvre du contrat rural à M. SALES et autorise le Maire à signer cet avenant.

Séance clôturée le 2/04/2015 à 23h00.

Le Maire,
Bernard BEAUDET